



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies du bétail

Question écrite n° 64639

Texte de la question

En février et mars 2001, les acteurs de la filière bovine de l'Orne et de la Mayenne ont subi de plein fouet les effets des mesures draconiennes prises pour enrayer l'épidémie de fièvre aphteuse. Des engagements ont été pris à l'époque concernant l'indemnisation qui leur serait accordée pour compenser le préjudice économique et financier subi au cours de cette période. S'agissant des négociants en bestiaux, M. Jean-Claude Lenoir demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de bien vouloir lui préciser s'ils ont été indemnisés et le cas échéant selon quelles modalités.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64639

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4329